



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Francophonie

Question écrite n° 17938

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie de lui préciser la suite qui a été réservée à sa proposition tendant à « la création d'un secrétariat général de la francophonie, doté d'une identité juridique et placé sous l'autorité politique de la conférence des ministres des affaires étrangères de la francophonie » afin que celle-ci puisse « s'exprimer d'une seule voix forte, sur la scène internationale » et, pour cela, « se donner les moyens de son expression politique ». Cette proposition avait été faite devant l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) le 11 juillet 1994.

### Texte de la réponse

Le 5e sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant le français en partage, réuni à Maurice en octobre 1993, a créé un comité de réflexion, composé de onze membres, chargé de réfléchir à l'avenir de la communauté francophone. La France a proposé dans ce cadre les grandes lignes d'une organisation politique renouvelée susceptible de mener à bien une grande ambition sur le plan de la coopération multilatérale francophone. Cette proposition, parmi d'autres, est actuellement examinée par ledit comité. Ce dernier aura pour tâche de soumettre à la prochaine Conférence ministérielle de la francophonie prévue à Ouagadougou les 8 et 9 décembre prochain un premier rapport sur l'état actuel de ses travaux. Les ministres présents à Ouagadougou donneront leur avis sur cette importante question afin que le comité puisse poursuivre son travail de proposition dans la perspective du 6e sommet à Cotonou.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17938

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire :** culture et francophonie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 1994, page 4425

**Réponse publiée le :** 17 octobre 1994, page 5157